



STOPMOUSSE

ÉMULSION DÉMOUSSANTE EN MILIEUX AQUEUX POUR APPLICATION SUR LES MOUSSES D'AGENTS SURFACTIFS

PROPRIETES :

STOPMOUSSE permet de réduire les mousses et leurs débordements lors de rejets accidentels de détergeants moussants dans les fontaines, bassins, lagunages, stations de lavage, etc...Son contrôle de la mousse est immédiat, efficace et durable, compatible avec une vaste gamme de produits détergents et de procédés chimiques et stable sur une large plage de Ph (1-14).

Dans les conditions d'emploi et aux concentrations préconisées, il n'apparaît pas de modification sur les processus de biodégradation ou d'effet cumulatif sur la faune et la flore.

COMPOSITION :

Préparation concentrée, émulsion aqueuse non ionique en dispersion ultra-fine en eau déminéralisée.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



NOTA : Satisfait à l'arrêté du 12 Septembre 1991 relatif à l'emploi d'agent antimousse pour le lavage des petits pois et flageolets, un rinçage à l'eau potable étant réalisé après l'utilisation.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Aspect	Liquide blanchâtre
Réaction chimique	Acide faible
Masse volumique	1000 g/l +/- 20 g/l
Parfum	Sans

MODE D'EMPLOI :

STOPMOUSSE s'utilise par pulvérisation directe sur la mousse à détruire ou par incorporation dans le liquide à démousser à l'aide d'une pompe doseuse.

Préparer une solution par ajout d'eau dans l'antimousse

- Mousse de faible intensité : 15 ml d'antimousse pour 100 Litres d'eau.

- Mousse de forte intensité : 25 ml d'antimousse pour 100 Litres d'eau.

Après une agitation préalable, pulvériser la solution aqueuse de démoussant à la surface de la couche de mousse.

Léa M. collectivities – 427 avenue de Limoges - 79000 NIORT
Tel : 05.49.77.08.25 - Fax : 05.49.77.08.29 - E-mail : lea.m.collectivities@orange.fr

Le dosage à pulvériser étant fonction de la nature, de l'épaisseur de la couche de mousse à détruire, du mode de pulvérisation et de l'appareil de pulvérisation (buse permettant une pulvérisation aussi fine que possible), la concentration minimum à utiliser sera déterminée par un essai préalable ou en incorporation en continu à l'aide d'une pompe doseuse, sur station de traitement d'eaux, station d'épuration, pré-diluer si nécessaire dans l'eau à raison d'une partie d'antimousse pour 10 parties d'eau et régler l'apport de 0,2 à 1 pour 1000 Litres à moduler selon l'indice de mousse lié à la teneur en détergents.

Nota : Dans le cas d'utilisation comme agent auxiliaire pour le lavage des petits pois et flageolets, la teneur résiduelle en anti-mousse ne doit pas dépasser après rinçage à l'eau potable 5 mg / kg dans les produits finis.

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET STOCKAGE :

Agiter le produit avant utilisation en cas de stockage prolongé. Ne pas stocker l'émulsion à des températures élevées (> 30-35°C), protéger du gel, température de stockage optimum de 5 à 25°C. Ne pas laisser à la portée des enfants. Refermer après utilisation. Ne pas mélanger aux détergents dont le caractère moussant est souhaité. De préférence, utiliser un matériel de pulvérisation différent du matériel d'application de produits moussants. Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).